

TL.

DECRET N° 96-111 du 2 Avril 1996

REPUBLIQUE DU BENIN

Portant approbation du budget prévisionnel
de la Société Béninoise des Manutentions
Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 1996

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du gouvernement ;
- VU le Décret N° 89-336 du 29 Août 1989 portant approbation des statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;
- VU le Décret N° 92-18 du 03 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

Sur Rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Lundi 1er Avril 1996

D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le budget prévisionnel de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 1996 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

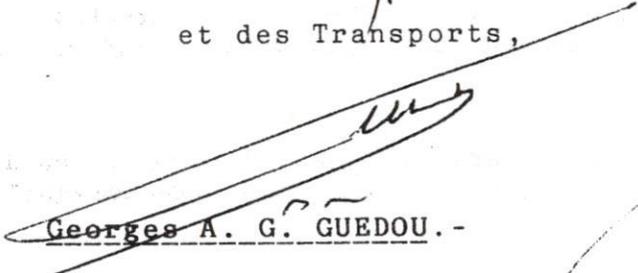
Fait à COTONOU, le 2 Avril 1996.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



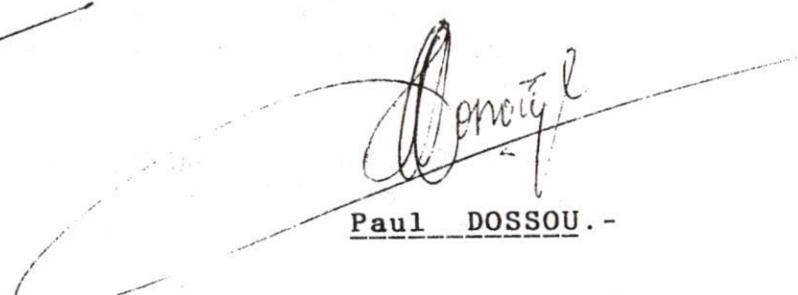
Nicéphore SOGLO. -

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



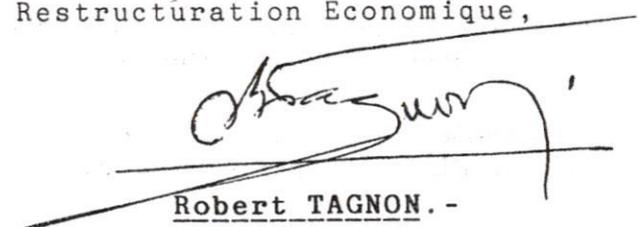
Georges A. G. GUEDOU. -

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU. -

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON. -

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 4 CES 4 CC 4 HAAC 4 MPRE-MTPT-MF 12
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DCF-DSDV-DB-DTCP-DI 5 DPE-INSAE-DLC 3
UNB-FASJEP-ENA 3 IGAA-DCCT-GCONB 3 CSM 1 JO 1.-